



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
MARTINIQUE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS

N°R02-2020-207

PUBLIÉ LE 17 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

PREFECTURE MARTINIQUE - DRHM/BRH

R02-2020-09-16-001 - Arrêté portant constitution de la commission chargée de la surveillance d'un examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de classe supérieure des services techniques du Ministère de l'intérieur au titre de l'année 2021. (2 pages)

Page 3

PREFECTURE MARTINIQUE - DRHM/BRH

R02-2020-09-16-001

Arrêté portant constitution de la commission chargée de la surveillance d'un examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de classe supérieure des services techniques du Ministère de l'intérieur au titre de l'année 2021.

le jeudi 17 septembre 2020 de 07h00 à 10h00 à la salle de formation - préfecture

ARRÊTÉ

PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION
CHARGÉE DE LA SURVEILLANCE D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE
DE CONTRÔLEUR DE CLASSE SUPÉRIEURE DES SERVICES TECHNIQUES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Le Préfet de la Martinique

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de L'État ;

VU le décret n°2011-1988 du 27 décembre 2011 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté du 04 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des examens professionnels d'accès aux grades de contrôleur de classe supérieure et de contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques du ministère de l'intérieur au titre de l'année 2020 ;

VU l'arrêté du 30 janvier 2020 autorisant au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de contrôleur de classe supérieure des services techniques du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant au titre de l'année 2021, le nombre de postes offerts aux examens professionnels de contrôleur de classe exceptionnelle et de classe supérieure des services techniques du ministère de l'intérieur.

VU l'arrêté du 06 juillet 2020 portant report du calendrier des épreuves d'admission de l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de classe supérieure des services techniques du ministère de l'intérieur ouvert par arrêté du 30 janvier 2020 ;

VU l'arrêté du 07 août 2020 fixant la composition du jury de l'examen professionnel d'accès au grade de contrôleur de classe supérieure des services techniques au ministère de l'intérieur au titre de l'année 2021 ;

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture,

A R R E T E

Article 1er : Il est constitué une commission de surveillance chargée de contrôler la régularité du déroulement de l'épreuve écrite d'admission de l'examen professionnel de contrôleur de classe supérieure des services techniques du ministère de l'intérieur au titre de 2021 qui se déroulera le jeudi 17 septembre 2020 de 7h00 à 10h00 à la préfecture de la Martinique, salle de formation - Bâtiment Erignac au 1^{er} niveau à la rue Louis Blanc à Fort-de-France.

Article 2 : Cette commission est composée comme suit :

Président : Monsieur Pierre-Louis COUDERT, CAIOM, attaché principal d'administration, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens ;

Membres :

- Mme Gina RAVAUD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer, bureau des Ressources Humaines de la direction des ressources humaines et des moyens ;

- Mme Isabelle ANNETTE, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, bureau des Ressources Humaines de la direction des ressources humaines et des moyens ;

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Martinique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le 16 SEPT 2020

Pour le Préfet et par délégation
le Directeur des Ressources Humaines et des Moyens

Pierre-Louis COUDERT



Affaire suivie par : ANNETTE Isabelle
Préfecture de la Martinique
Direction des ressources humaines et des moyens / BRH
BP 647/648
97262 Fort-de-France CEDEX
Tél. : 05 96 39 36 13
Mél. : isabelle.annette@martinique.pref.gouv.fr
www.martinique.pref.gouv.fr